

## **La refondation de l'école ne peut pas passer par la liquidation de l'éducation prioritaire**

Après deux ans de brouillage, la politique d'éducation prioritaire avait besoin de retrouver sa lisibilité et surtout son sens. Revenir au « donner plus à ceux qui ont moins », supprimer les labels et intitulés apparus ces dernières années (Eclair, préfet des études). Oui, bien sûr ! Mais à condition de ne pas oublier les acquis et les avancées réalisées en éducation prioritaire depuis des années malgré les carences de l'institution :

- un réseau écoles-collèges rapprochant les cultures professionnelles du premier et du second degré ;
- un partenariat avec le milieu environnant ;
- de nouvelles professionnalités : professeurs référents et coordonnateurs.

Certes le rapport du comité de pilotage de la concertation fait des propositions importantes sur lesquelles nous reviendrons : la priorité à l'école élémentaire et à l'école maternelle et le « plus de maîtres que de classes » dans les territoires en difficulté, etc.

Mais qui peut croire que l'attribution de moyens supplémentaires pourrait, cette fois, suffire à réaliser ce qu'elle n'a pas pu faire jusqu'à présent : transformer les pratiques professionnelles – ce qui est réclamé dans d'autres chapitres du rapport - et réussir dans les territoires où actuellement le service public ne peut plus remplir sa mission ? Comment y parvenir sans un dispositif fort et piloté ?

La délabellisation proposée dans le rapport peut être interprétée, ce que certains ont déjà fait, comme la fin des réseaux et même comme la fin de l'éducation prioritaire. Pour lutter contre la stigmatisation de certains quartiers où l'éducation prioritaire s'était étendue à l'excès afin de les faire bénéficier de quelques moyens et d'une prime, l'OZP avait fait une double proposition.

La première, reprise par d'autres organisations et des chercheurs, a été retenue dans le rapport : un système généralisé de distribution des moyens aux établissements selon des critères sociaux et scolaires.

La seconde : qu'un dispositif d'éducation prioritaire fortement piloté soit limité aux seuls territoires identifiés par la politique de la Ville où le cumul des difficultés est tel que le label sera compris, non comme une stigmatisation supplémentaire, mais comme le signe de la solidarité de la collectivité nationale avec des citoyens qui pouvaient se croire abandonnés.

Pour l'OZP, les deux propositions sont indissociables.

La concertation avait pourtant montré la nécessité d'une relance de l'éducation prioritaire et non son effacement. L'OZP et les acteurs qui ont fait vivre l'éducation prioritaire à travers les péripéties récentes espèrent pouvoir être confirmés dans leur engagement par les prochaines déclarations du ministre.